

## ***Feuille de route économie circulaire***

- Décembre 2017 : **invitation des membres de l'atelier déchets marins à participer à la consultation du public** (janvier 2018) sur le projet de feuille de route
- **Publication de la FREC le 22 avril 2018**
- **Point d'avancement / mesures intéressant la lutte contre les déchets marins :**
  - Mégots de cigarettes (*mesure 29*)
  - Bouteilles plastiques (*mesure 17*)
  - Dépôts sauvages de déchets (*mesures 27 et 39*)
  - Contenants alimentaires en polystyrène expansé (consommation nomade), plastiques oxo-dégradables, microbilles plastiques dans des produits de consommation courante (*mesure 25*)
  - Granulés plastiques industriels (*mesure 26*)
- Focus sur la **directive single use plastics (« directive SUP »)**

## *Mégots de cigarettes*



- Juin 2018 : **Brune Poirson** convoque les industriels du tabac et leur demande de prendre des engagements volontaires
- Octobre 2018 : **Décision de déployer une filière REP** spécifiquement adaptée aux enjeux des produits du tabac
- Études en cours : **expertise INERIS des filières de traitement** (y compris le recyclage) actuelles
- France a porté la **demande d'une filière REP auprès de la Commission** (préparation de la proposition de directive SUP)

## ***Bouteilles plastiques***

- Juin - décembre 2018 : **travaux préparatoires MTES/ADEME/CITEO pour lancer un appel à manifestation d'intérêt visant à expérimenter de nouveaux modes de collecte**
  - **Lancement de l'AMI le 10 janvier 2019**
  - **Directive SUP** : soutien de la France à la proposition de la Commission d'un objectif ambitieux de collecte des bouteilles (en cohérence avec objectif FR de 100 % des plastiques recyclés en 2025)
    - objectif de collecte de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029
    - éco-conception : bouchon solidaire de la bouteille
-

## **Dépôts sauvages de déchets**



- **Étude ADEME** (juillet - novembre 2018) : typologie et quantification des déchets sauvages, pratiques des acteurs en charge de la police, coûts de gestion pour les collectivités
- 22 mai 2018 : **lancement de 2 groupes de travail**
  - GT « prévention de l'abandon de déchets »
  - GT « police/sanction »
- Objectif : **publication d'un guide destiné aux collectivités au printemps 2019 et propositions d'évolutions législatives (vecteur courant 2019)**

## ***Contenants en polystyrène expansé, plastiques oxo-dégradables, microbilles plastiques***

- Plastiques oxo-dégradables et contenants en PSE pour la consommation nomade : interdiction obtenue dans le cadre des négociations sur la directive SUP (*cf. focus directive SUP*)
- Microbilles plastiques ajoutées intentionnellement dans certains produits :
  - Demande d'interdiction portée auprès de la Commission dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration de la stratégie plastique de l'UE (publiée en janvier 2018) : prise en compte obtenue
  - Mise en œuvre de la stratégie : la Commission missionne l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) en 2018 afin d'étudier si possibilité d'une restriction de mise sur le marché sur la base du règlement REACH
  - 30 janvier 2019 : publication de l'avis de l'ECHA qui propose de restreindre l'usage des microplastiques dans les *cosmétiques, détergents, fertilisants et pesticides*

## ***Focus sur la directive single use plastics (SUP)***



- **Réduction significative et durable de la consommation d'ici 2026** : contenants alimentaires pour la consommation sur place/à emporter, gobelets et leurs couvercles
  - **Interdictions de mise sur le marché en 2021** : couverts, touillettes, assiettes, cotons-tiges, pailles, tiges pour ballons de baudruche, contenants alimentaires et gobelets en PSE, plastiques oxo-dégradables
  - **Éco-conception (bouteilles)** : bouchons solidaires des bouteilles en 2024, incorporation de matière recyclée (25% en 2025 pour le PET puis 30% en 2030 pour toutes les bouteilles)
  - **Marquage/étiquetage obligatoire en 2021** : protections hygiéniques, lingettes humides, produits du tabac, gobelets
  - **Objectifs de collecte (bouteilles et leurs bouchons)** : 77 % en 2025 puis 90 % en 2029
  - **Déploiement de nouvelles filières REP** : produits du tabac, engins de pêche, lingettes humides, ballons de baudruche, certaines catégories d'emballages (sacs plastiques, emballages souples de nourriture à emporter...)
- 